



## Informations de la Municipalité

### Election complémentaire à la Municipalité

Suite à la démission de Mme Claudine Gerardi, Syndique, une élection complémentaire aura lieu le dimanche 9 juin 2024. Les candidats intéressés par une fonction au sein de la Municipalité sont invités à déposer leur liste auprès de l'administration communale **jusqu'au lundi 29 avril 2024 à 12h précises.**



En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 30 juin 2024.**  
**Dépôt des listes jusqu'au lundi 11 juin 2024 à 12h précises.**

Entrée en fonction du/de la nouveau/nouvelle municipal/e: le 1er juillet 2024.

L'élection du/de la syndic/syndique est d'ores et déjà prévue le dimanche 22 septembre.

#### Conditions de participation

- \* tout citoyen suisse, âgé de 18 ans révolus et qui a son domicile politique dans la commune;
- \* toute personne de nationalité étrangère, âgée de 18 ans révolus, domiciliée dans la commune, qui réside en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et est domiciliée dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins.

Chacun de ces scrutins pourrait être annulé en cas d'élection tacite.

Le Vice-Syndic, M. Jean-Pierre Mitard, se tient volontiers à disposition pour répondre à toute question sur la fonction (079/669.83.85 - [jp.mitard@buchillon](mailto:jp.mitard@buchillon)).

### Situation de la population à Buchillon

Naturalisations en 2023: 26 dont 9 enfants

Naissances en 2023: bienvenue à  
Tomás, Ethan, Kieran, Ayla et Ilan.



Le nombre officiel d'habitants au 31.12.2023 n'est pas encore connu.

### Recensement des chiens

Conformément à l'arrêté cantonal (art. 32) et à son règlement d'application (art. 8), les communes doivent procéder chaque année au recensement des chiens. Vu ce qui précède, chaque propriétaire ou détenteur de chien(s) est tenu d'annoncer le(s) chien(s) en sa possession selon les directives ci-dessous :

- Le(s) chien(s) acheté(s) ou reçu(s) en 2023.
- Le(s) chien(s) né(s) en 2023 et resté(s) en sa possession.
- Le(s) chien(s) mort(s), vendu(s) ou donné(s) au cours de l'année 2023.
- Le(s) chien(s) qui n'a (ont) pas encore été annoncé(s).



Les chiens déjà inscrits en 2022 et restés chez le même propriétaire sont mis à la taxe d'office.

### Chenilles processionnaires - Elimination des nids



Nous vous rappelons que tout propriétaire, usufruitier, fermier ou locataire de fonds privés contenant toutes sortes de pins sylvestres ou noirs, des aroles, etc. ainsi que des cèdres, est tenu d'enlever, rapidement dès leur apparition, les nids de chenilles dites « processionnaires du pin » et de les détruire par le feu.

**Cette année encore, la Municipalité a décidé de procéder à l'enlèvement de tous les nids accessibles depuis les routes communales, et de prendre à sa charge les frais y relatifs.**

Un autre moyen d'éradication, applicable notamment lorsque l'accès aux nids est difficile, peut être admis. Il s'agit de pièges écologiques à placer à la base de l'arbre. Ce procédé consiste à capturer directement les chenilles lors de leur descente du nid, entre le mois de février et d'avril.

Ce piège se présente sous la forme d'une collerette entourant l'arbre. Adapté à sa circonférence, il forme une barrière infranchissable pour les chenilles. Ces dernières sont alors dirigées vers un sac récupérateur. Il suffit ensuite à la fin du mois d'avril de décrocher le sac rempli et de le brûler, le feu étant le moyen le plus efficace pour s'en débarrasser.

L'entreprise Acropro, basée dans le canton de Genève ([www.acropro.ch](http://www.acropro.ch) – 079/810.00.97) propose des collerettes de différents diamètres.

### Le bénévolat, une aide indispensable

Dans notre commune et aux alentours, le travail bénévole au service de ses proches, ses voisins ou de la population locale joue un rôle essentiel dans différents domaines – le sport, la culture, la jeunesse, l’environnement, la santé ou le social, pour n’en citer que quelques-uns. En donnant librement de leur temps, de leurs compétences et de leur bonne humeur, les bénévoles font preuve de solidarité et de partage. Ils apprécient à leur tour le plaisir de rencontrer d’autres gens, de se rendre utiles et d’acquérir de nouvelles connaissances.



N’hésitez pas à contacter l’une des associations ou des organisations de notre région – toutes seront ravies de vous informer sur les possibilités de bénévolat en leur faveur, que ce soit pour donner un coup de main ponctuellement ou pour vous investir plus régulièrement avec une activité ou une cause qui vous tient à coeur.

Si l’univers du jeu vous intéresse, prenez contact avec la Ludothèque d’Etoy qui cherche à agrandir son équipe de ludothécaires-bénévoles pour continuer d’offrir un service très apprécié par ses adhérent•e•s de toute la région.

Dans cette petite structure, le bénévolat est taillé sur mesure selon les disponibilités et les intérêts de chacun•e : accueil du public, animations ludiques, gestion de la collection de jeux et de jouets, bricolage, couture ou marketing, les possibilités sont nombreuses ! Pour plus d’informations, rendez visite à la médiathèque durant les heures publiques ou adressez-vous par mail [mediatheque@etoy.ch](mailto:mediatheque@etoy.ch).

*Texte fourni par l’EF*

### Vente de confitures d’agrumes



L’Entraide Familiale St-Prex, Etoy et Buchillon propose la vente de délicieuses confitures confectionnées avec passion par les bénévoles.

N’hésitez pas à leur rendre visite au Centre Coop de St-Prex les **29 février & 1er mars 2024 de 9h à 18h30** (sous réserve de stock disponible).

Grand bocal: CHF 7.- / Petit bocal: CHF 5.-

Pour toute commande, merci de contacter Els Van Kerckhove 079/525.78.48  
[www.entraide-st-prex.ch](http://www.entraide-st-prex.ch)

### La Lanterne Magique

«La Lanterne Magique, le club de cinéma des 6-12 ans, propose chaque mois un nouveau film à découvrir sur grand écran, en s'amusant ! Elle est présente dans toute la Suisse, y compris à Aubonne au Cinéma Rex ! Il est possible de s'inscrire en tout temps en ligne sur [www.lanterne-magique.org](http://www.lanterne-magique.org) ou directement à la caisse du cinéma, le jour de la séance. L'abonnement est au prix de CHF 30.– pour les séances restantes de la saison 2024 (CHF 20.– pour le 2e enfant, gratuit pour chaque autre enfant de la même famille). La prochaine séance du club Aubonne-Rolle aura lieu le 28 février 2024.»

*Texte fourni par la Lanterne Magique*



### Nourrissage des oiseaux en hiver

En principe, nos animaux sauvages indigènes sont parfaitement préparés à l'hiver et trouvent le plus souvent assez de nourriture même pendant la saison rude. Cependant, le nettoyage de la nature et l'intensification de l'agriculture ont réduit les sources naturelles de nourriture pour les oiseaux chanteurs pendant les mois d'hiver.



Il est conseillé de les nourrir durant les mois d'hiver, en particulier en cas de couche de neige fermée ou si le sol est gelé et dur. Les restes d'aliments n'ont rien à faire dans une mangeoire. Il existe sur le marché des mélanges de graines adaptés. Veillez à disposer la mangeoire de manière à protéger les oiseaux contre les chats. Par ailleurs, un point d'eau potable sous la forme d'une vasque sera grandement apprécié.

*Texte tiré de la feuille d'information de la Protection Suisse des Animaux*

## Informations du Conseil communal

### **Prochaine séance du Conseil Communal :**

Mardi 12 mars 2024 à 20h

Salle communale

*(les séances sont publiques)*

#### **OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL**

Lundi de 7h30 à 10h30

Mardi de 11h00 à 12h30

Mercredi de 15h30 à 19h00

Vendredi de 11h00 à 12h30



#### **COMMUNE DE BUCHILLON**

Rue Roger de Lessert 10

1164 Buchillon

Tél. 021 807 34 50

greffe@buchillon.ch

site Web: <http://www.buchillon.ch>